

Distribution alimentaire à La Martinique : le groupe Parfait s'engage à céder l'hypermarché Géant Casino La Batelière

Publié le 22 décembre 2022

Distribution alimentaire à La Martinique : le groupe Parfait s'engage à céder l'hypermarché Géant Casino La Batelière en Martinique pour répondre aux problèmes de concurrence identifiés par l'Autorité de la concurrence

Le 23 septembre 2021, le groupe Parfait a notifié à l'Autorité de la concurrence un projet d'opérations de concentration conduisant à la prise de contrôle exclusif de l'hypermarché Géant Casino La Batelière, d'une part, et du centre commercial d'autre part. Cette notification faisait suite au retrait de Leclerc du projet initial, qui avait été notifié à l'autorité de la concurrence le 10 avril 2020.

Dans le cas présent, l'Autorité a identifié des risques d'atteinte à la concurrence sur les marchés de la distribution au détail en hypermarché puisque la réalisation de la concentration aurait permis au groupe Parfait de disposer d'une part de marché supérieure à 60% sur cette zone géographique, et aurait créé un duopole entre deux opérateurs, faisant planer un risque de hausse de prix et de réduction de la diversité de l'offre pour les consommateurs.

Pour remédier à ces risques concurrentiels le groupe Parfait a proposé une série d'engagements, parmi lesquels figure notamment la cession du fonds de commerce de l'hypermarché à un repreneur agréé par l'Autorité.



Distribution alimentaire à La Martinique : le groupe Parfait s'engage à céder l'hypermarché Géant Casino La Batelière en Martinique pour répondre aux problèmes de concurrence identifiés par l'Autorité de la concurrence

[Lire le communiqué](#)